



Le 08/10/2019

BP 9 – 33611 CESTAS CEDEX

[www.mairie-cestas.fr](http://www.mairie-cestas.fr)

Tel : 05 56 78 13 00

Fax : 05 57 83 59 64

### INFORMATION A LA POPULATION PROCEDURE DE MODIFICATION DU PLU

Par une délibération du 25 septembre 2018, le Conseil Municipal de CESTAS a décidé de procéder à une modification du PLU en vue de l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2 AUY sise à POT AU PIN.

Cette procédure entend permettre la réalisation d'une nouvelle tranche de la zone logistique de POT AU PIN, sur une surface de 52 hectares.

Dans le cadre de cette procédure de modification, le Maire de CESTAS, Monsieur Pierre DUCOUT, informe la population de la mise en œuvre d'une consultation du public sur l'évaluation environnementale réalisée par le bureau d'études ENVOLIS.

Les modalités de cette consultation du public ont été définies au terme d'une délibération du 19 juin 2019.

Il est ainsi prévu :

- La mise à disposition de l'évaluation environnementale sur le site internet de la mairie de CESTAS : « [www.mairie-cestas.fr](http://www.mairie-cestas.fr) » ainsi qu'en format papier auprès du service urbanisme de la commune, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, pour une durée de **17 jours, soit du 12 novembre 2019 au 28 novembre 2019.**
- L'ouverture d'un registre permettant au public de consigner ses observations sur cette évaluation environnementale auprès du service urbanisme, aux jours et heures habituels d'ouverture du service, pendant toute la durée de la consultation.

A l'issue de cette phase de consultation, un bilan sera dressé et présenté au Conseil Municipal puis rendu public et ce, dans un délai de trois mois après la fin de la concertation. Ce bilan présentera les mesures jugées nécessaires pour répondre, le cas échéant, aux enseignements tirés de cette consultation.

De même ce bilan sera joint au dossier d'enquête publique devant intervenir ultérieurement dans la cadre de la procédure de modification du PLU.

**Le Maire  
Pierre DUCOUT**